

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3525 /Just.

Objet:

Déclaration de créance
Directeur Laboratoire
Astrida.-



Astrida, le 19 décembr

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
une déclaration du Dr.REUL et la copie de son rapport d'ex-
pertise.-

L'affaire pour laquelle l'expertise a été de-
mandée s'est terminée par le jugement de Police n° 32/L.
Les frais d'expertise ont été portés en compte dans la taxa-
tion des frais de justice.-

L'Officier de Police Judiciaire,
CH.LEES,

Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi à

KIGALI.-
